

Madame, Monsieur,

Le projet éolien né sur la commune de Plourac'h est en développement depuis plus de 3 ans.

Depuis la lettre d'information diffusée en Juin 2023, le projet a évolué en passant de 4 à 3 éoliennes.

En effet, pour une instruction du dossier facilitée et une meilleure acceptabilité locale, Voltalia a souhaité suivre les recommandations indiquées dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi) de Guingamp Paimpol, approuvé le 12 décembre 2023, en matière de développement éolien.

Voltalia est aujourd'hui en mesure de proposer un parc de 3 éoliennes qui permettrait de contribuer à la transition énergétique bretonne, française et globale tout en respectant au mieux son environnement humain et naturel.

Bonne et agréable lecture,

L'équipe Voltalia

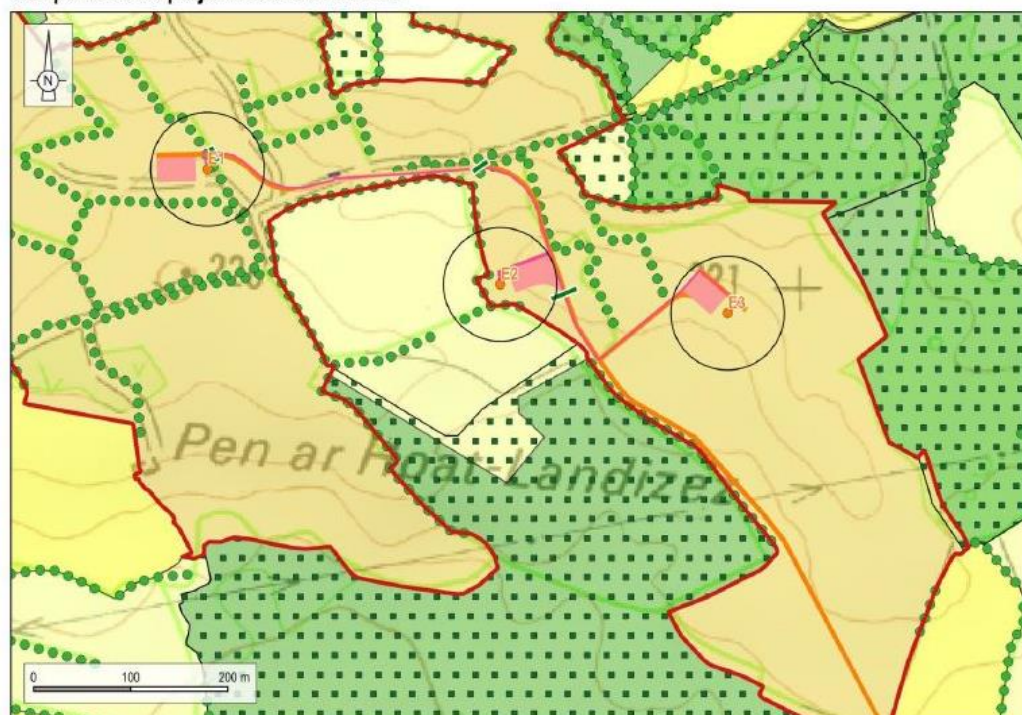
La prise en compte du PLUi de Guingamp Paimpol agglomération

Au cours de l'année 2023, des ambitions fortes ont été fixées par l'Agglomération de Guingamp Paimpol pour le développement éolien sur le territoire avec la **volonté de tendre vers une autonomie énergétique avec un objectif fixé à 378 GWh à l'horizon 2030.**

Le développement associé à cette volonté est cependant acceptable uniquement avec la prise en compte des espaces naturels à enjeux, de l'insertion paysagère des projets et de la protection des biens et des personnes aux nuisances potentielles.

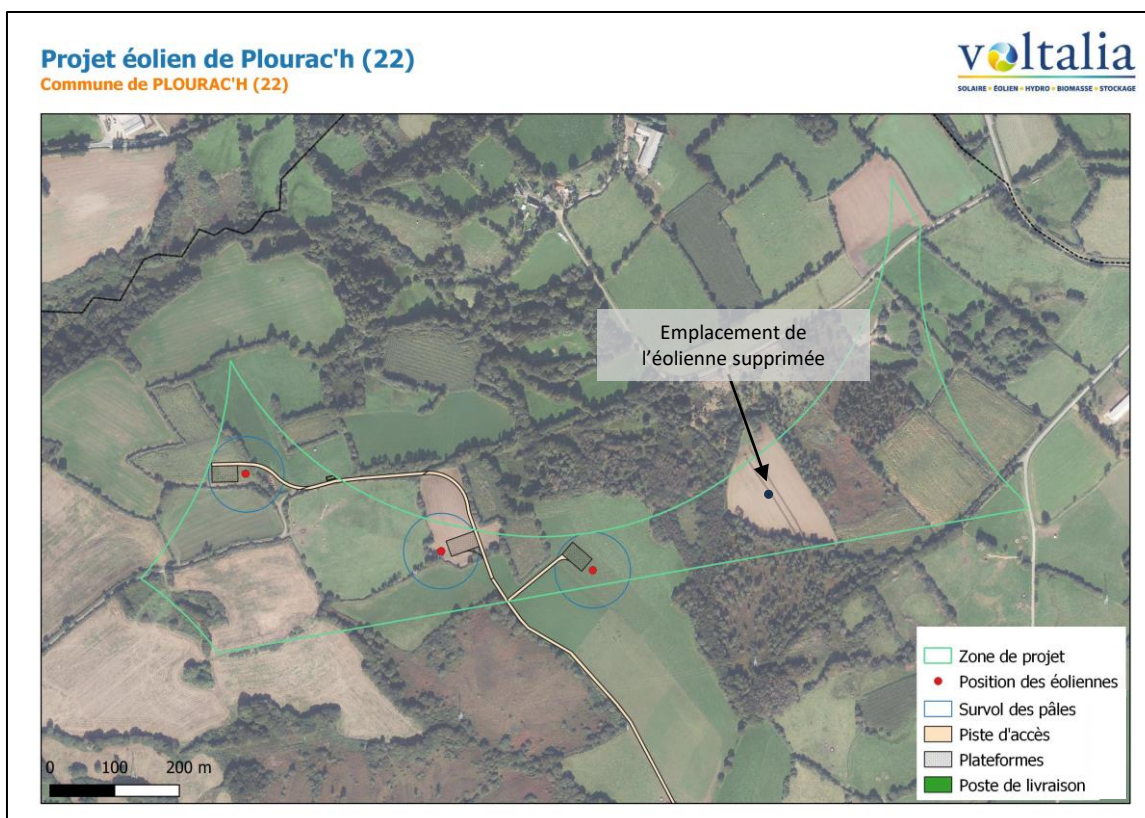
Les élus ont ainsi défini des zones de développement préférentiel de l'éolien au travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). **La zone de projet du parc éolien de Plourac'h fait partie du secteur de Pen Ar Hoat.**

Compatibilité du projet éolien avec le PLUi



Eolienne et survol	Connexion au réseau électrique	PLUi
● Eolienne	— Raccordement	●●● Haie à préserver
□ Zone de survol	■ Poste de livraison	□ Boisement à préserver
Pistes d'accès	■ Plateforme du poste de livraison	■ Zone agricole (A)
■ Piste aménagée	Opérations forestières	■ Zone agricole à vocation d'extraction de matériaux ou de production d'énergie (Ac)
■ Piste créée	— Coupe de haie	■ Zone agricole à fort enjeux environnementaux (An)
Plateformes		■ Zone naturelle à fort enjeux environnementaux (Na)
■ Plateforme de montage		■ OAP : secteur éolien de Pen Ar Hoat

L'implantation retenue



- 3 éoliennes de 150 mètres en bout de pale
- Hauteur du mât : 91 mètres
- Garde au sol : 32,6 mètres

- ✓ **Suppression de la 4^{ème} éolienne et du 2^{ème} poste de livraison**
- ✓ **Evitement total des zones humides**
- ✓ **Projet conforme au PLUi**

La 4^{ème} éolienne (la plus à l'Est) se retrouve en dehors des zones de développement préférentiel car elle est située dans le zonage agricole à forts enjeux environnementaux défini par le PLUi. Le développement de l'éolien aurait pu être proposé, mais Voltalia a fait le choix de se conformer aux préconisations des OAP pour plusieurs raisons : réduction des impacts écologiques, meilleure acceptabilité locale, instruction préfectorale plus rapide.

Ce projet, d'une puissance totale de 10,8 MW, ne permettra pas à lui seul de régler la question de la transition énergétique, mais il y contribuera de manière certaine à son humble échelle en produisant l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 5 000 foyers.

Les prochaines étapes

- *Début Mars 2024* : Dépôt en Préfecture du dossier de demande d'autorisation environnementale
- *Mars 2024 à T1 2025* : Instruction par les services de l'Etat et demande de compléments (si besoin)
- *T2 2025* : Enquête publique
- *T4 2025* : Décision du Préfet

Votre interlocuteur change pour la phase d'instruction du dossier :

Antoine Ancelin, chef de projet basé à Nantes assure dorénavant le suivi du projet.

CONTACT : contact@projet-eolien-plourach.fr || www.projet-eolien-plourach.fr

VOLTALIA - Agence de Nantes

3 rue Emile Péhant, 44 000 Nantes || Tél.: 02 49 62 73 16 – www.voltalia.com